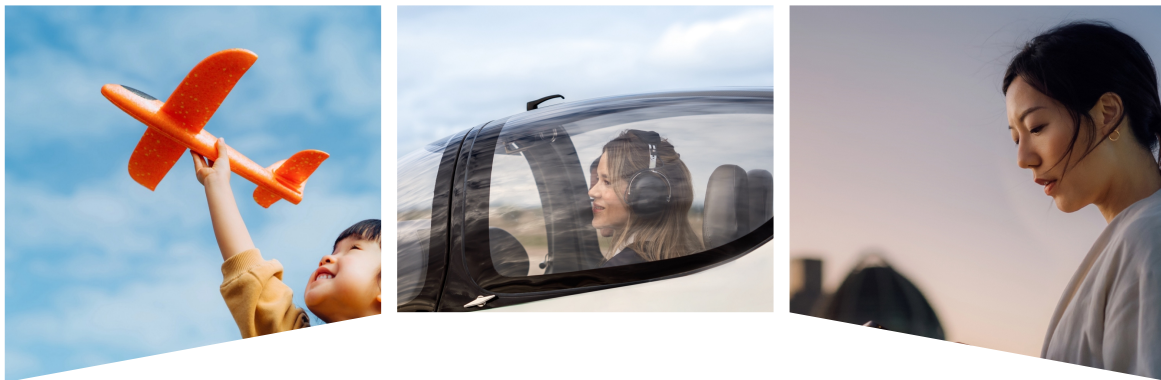




Politique fiscale, Pénurie de main-d'œuvre

# Après le oui de la population à l'imposition individuelle, **economiesuisse rejette l'initiative sur l'imposition des couples mariés**

20.10.2026

## D'un coup d'oeil

L'imposition individuelle, déjà acceptée par les électeurs, accroît davantage les incitations à exercer une activité lucrative que l'initiative visant à supprimer la pénalisation du mariage au niveau fédéral soumise en votation en novembre

Il est important d'accroître les incitations à l'emploi afin d'atténuer la pénurie de main-d'œuvre qualifiée

L'initiative soumise en votation en novembre n'est pas compatible avec l'imposition individuelle. En cas d'acceptation de l'initiative, les couples mariés devraient être imposés différemment aux niveaux fédéral,

cantonal et communal, ce qui alourdirait considérablement les charges administratives

Le 8 mars dernier, les électeurs ont accepté l'imposition individuelle, qui prévoit une taxation séparée des revenus des couples mariés à tous les niveaux de l'État. **economiesuisse** a soutenu l'imposition individuelle, car celle-ci incite à participer davantage au marché du travail. La loi entrera en vigueur en 2032.

L'imposition individuelle supprime la pénalisation fiscale du mariage. L'initiative sur l'imposition des couples mariés soumise en votation en novembre le prévoit également, mais elle procède différemment. En effet, l'initiative maintient la taxation commune des époux au niveau fédéral, en précisant que ceux-ci ne doivent pas être désavantagés par rapport aux autres contribuables.

Cette imposition commune constitue la différence fondamentale entre les deux projets qui sont, dès lors, incompatibles. D'une part, cette incompatibilité soulève de nombreuses questions et crée divers problèmes en ce qui concerne la mise en œuvre. D'autre part – et c'est là la principale raison pour laquelle les milieux économiques rejettent cette initiative –, le maintien de l'imposition commune crée une incitation moindre à participer au marché du travail. Selon les modalités de la mise en œuvre, cette initiative peut certes contribuer à accroître l'incitation à travailler, mais moins que l'imposition individuelle.

## Les couples mariés seraient imposés différemment selon le niveau étatique

L'initiative créerait en outre un conflit entre deux systèmes. L'imposition individuelle, décidée par le peuple, devrait être à nouveau supprimée au niveau fédéral ou ne pourrait pas y être introduite. Dans les cantons et les communes, l'imposition individuelle s'appliquerait à partir de 2032.

En conséquence, il y aurait deux méthodes d'imposition fondamentalement différentes selon le niveau étatique, ce qui compliquerait énormément les choses. Les couples mariés devraient remplir deux déclarations fiscales distinctes pour les impôts communaux et cantonaux, mais présenter une déclaration commune pour l'impôt fédéral direct. La charge administrative serait énorme, tant pour les contribuables que pour les autorités chargées de la taxation. Le fait que les revenus et la fortune soient imposés ensemble dans un cas, mais séparément dans l'autre et avec des déductions très différentes dans les deux cas serait difficile à faire accepter aux contribuables. Cela pèserait d'ailleurs sur l'acceptation du système fiscal.

## Une initiative aux coûts peu clairs

Enfin, le coût de l'initiative n'est pas clair. L'imposition individuelle résout le problème de la pénalisation fiscale du mariage pour un coût inférieur à un milliard de francs. L'initiative aussi, dans le meilleur des cas. Cependant, comme celle-ci ne précise pas les modalités de mise en œuvre, les coûts sont incertains. Les solutions de splitting actuellement à l'étude, qui seraient compatibles avec les exigences de l'initiative (pas de pénalisation fiscale pour les couples mariés) pourraient entraîner des pertes de recettes fiscales se chiffrant en milliards.



**Frank Marty**

Responsable du département Finances et fiscalité, membre de la direction élargie



**Sara Fighera**

Responsable de projets Finances et fiscalité